

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes

Six Mois..... 2 fr. 50

UN AN..... 5 —

Autres Départements;

Six Mois..... 3 fr. »

UN AN..... 6 —

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL

76, Rue Sainte-Elisabeth, 76

ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.

RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Nous finirons dans notre prochain numéro *Le Drame de la Rue Clignancourt*.

Nous publierons immédiatement une petite nouvelle en deux feuilletons, et nous commencerons aussitôt après

FANNY LA TISSEUSE

ROMAN ROANNAIS

EN DEUX PARTIES

PAR

Louis ERRE et Jules DELMORES

PREMIÈRE PARTIE

AMOUR MALHEUREUX

DEUXIÈME PARTIE

FANNIETTE

Nous espérons que ce roman, écrit spécialement pour les lecteurs du *Réveil Roannais*, trouvera un excellent accueil auprès de la population laborieuse de notre arrondissement.

LE 14 JUILLET

On fête depuis dix ans le 14 juillet. C'est toujours avec le même enthousiasme et le même entrain que le peuple voit revenir chaque année l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Tous les républicains de France s'unissent ce jour-là dans un commun sentiment de fraternité pour se souvenir ensemble des premiers pas de notre grande Révolution du siècle dernier.

Il est beau de voir en ce jour de fête patriotique cette concorde franche et loyale qui règne entre tous les véritables défenseurs de notre chère République.

Le 14 juillet étant devenu la Fête de la République, fêter le 14 juillet est un devoir pour tous les républicains.

Mais il ne faut pas se contenter de fêter le 14 juillet, l'anniversaire de la prise de la Bastille, il faut se rappeler aussi que la République n'a pas atteint son but et qu'il reste encore des Bastilles à démolir.

Cela dit, nous devons cependant constater cette année l'abstention d'une certaine fraction du Proletariat à fêter le 14 juillet.

Qu'elle est la cause de cette abstention?

Est-ce parce que les prolétaires, les ouvriers, les socialistes abandonnent la République? Non, mille fois non.

Les ouvriers socialistes sont au contraire des défenseurs bien plus ardents de la République, mais de la vraie République, de la République sociale.

Si cette année des ouvriers nombreux n'ont pas voulu prendre part à la Fête Nationale, c'est tout simplement parcequ'ils tenaient à protester contre un gouvernement opportuniste qui a tout fait contre eux le premier mai.

A tort ou à raison, le Proletariat a pensé qu'après les tracasseries dont il a été l'objet, il ne devait pas s'associer à cette fête gouvernementale. Le premier mai, la Classe ouvrière était absolument pacifique.

On n'a pas tenu compte des bon-

nes intentions, et partout, sur le territoire de notre France républicaine, on a envoyé la force armée contre elle. La Classe ouvrière avait certainement le droit de protester le 14 juillet.

Il est vrai que les gouvernements ont toujours l'habitude de demander des manifestations au peuple, lorsqu'ils en ont besoin pour assurer leur vitalité, et de combattre avec acharnement les plus petites manifestations populaires, lorsqu'elles ont un but progressiste et libéral.

Le Peuple, aujourd'hui grand garçon, n'entend plus de cette oreille.

Si cette année les ouvriers n'ont pas partout fêté le 14 juillet, c'est uniquement pour protester contre les mesures opportunistes et gouvernementales et non pas pour abandonner le drapeau républicain.

Que l'on écoute leurs revendications et que l'on prenne en mains leur défense, au lieu de les combattre et de les poursuivre, et l'on verra si, à l'avenir, tous les ouvriers ne s'associeront pas à tous les républicains pour fêter le 14 Juillet!

CHRONIQUE PARISIENNE

Le Fête Républicaine du 14 juillet a été célébrée à Paris avec un état inaccoutumé.

Les mauvais temps du commencement du mois faisaient craindre une journée pluvieuse, maussade, sans gaieté.

Les ennemis de la République se réjouissaient du four qu'allait faire la Fête Nationale.

Ils en ont été pour leurs espérances déçues.

Malgré les graintes de pluies, malgré la dureté des temps, la population parisienne a fait preuve de la plus grande confiance, du plus grand dévouement.

Des comités s'étaient formés dans tous les arrondissements et avaient organisé des jeux et distractions de toutes sortes, mât de cocagne, jeux pour les garçons et les jeunes filles, courses à pied, courses à ânes, en vélocipèdes, etc.

La soirée du 14 juillet a été particulièrement remarquable.

En dehors des réjouissances officielles, des feux d'artifices organisés sur divers points de Paris, toutes les rues, tous les carrefours, toutes les places étaient brillamment illuminées.

De nombreux bals publics appelaient à la danse toute la jeunesse parisienne.

Messieurs les réactionnaires doivent en faire leur deuil, la République a montré quelle était sa puissance, quelle était sa vitalité.

Les fêtes républicaines ne sont pas inférieures aux fêtes monarchiques.

La crise financière continue en Italie. Les banqueroutes et cessations de paiements des municipalités italiennes, augmentent tous les jours.

Pressé de trouver de l'argent, non pas seulement pour équilibrer le budget, mais pour faire face aux exigences d'une situation désespérée, le ministre Italien avait songé à créer un crédit foncier Italien, au capital de 600 millions, que devaient faire ses bons amis les banquiers allemands.

Malheureusement pour lui, ces derniers, plus banquiers qu'alliés à la politique Crispinienne, n'ont pas trouvé suffisants les gages offerts par le gouvernement Italien.

Ils ont pris comme prétexte une légère modification votée par la Chambre des députés au contrat qui leur avait été soumis, pour se retirer prudemment et conserver les capitaux qu'ils craignaient de confier au gouffre de l'allié de l'Allemagne.

Il en est résulté que la crainte d'un échec formidable, qui eût ruiné d'un seul coup ses dernières espérances financières, lui a fait abandonner le projet de création de cette maison de crédit et qu'aujourd'hui il implore tous les saints du paradis et les anciens dieux du paganisme romain pour trouver de l'argent.

Nous espérons que les Français n'hési-

teront pas à imiter la sagesse des banquiers prussiens, en conservant précieusement leurs capitaux pour des affaires absolument françaises.

La banqueroute totale de l'Italie aura pour conséquence la chute du ministre Germano-Italien et par suite la dissolution de la Triple Alliance, au profit de la République Française.

C'est un résultat que doivent rechercher les capitalistes français, et nous espérons qu'ils sauront remplir ce devoir quels que soient les avantages qui leur seraient offerts.

Messieurs les députés opportunistes qui avaient fait de grandes promesses aux gros bonnets de l'agriculture ont dû voir qu'il était plus facile de promettre que de tenir.

Promettez aux électeurs ruraux un dégrèvement de la propriété foncière, quoi de plus simple? Mais comme il faut trouver un nouvel impôt pour boucher le trou produit par le dégrèvement, on se heurte à des difficultés qui ont fait amener la chute du ministre des finances.

La commission du budget, dans la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et les taxes y assimilées de l'exercice 1891, aurait encore pu sauver le principe de la modification proposée dans la réforme des contributions directes, si elle avait eu l'idée de faire la péréquation de l'impôt, autrement dit, de le rendre réellement proportionnel et vraiment équitable, en le transformant en impôt de quotité.

C'est ce qu'avait bien voulu admettre la chambre, en votant la proposition Terrier, mais ce que ne pouvait accepter les gros propriétaires, qui n'ont aucun intérêt à la péréquation effective des cadastres, quand elle doit être faite sous le principe de la quotité.

Le système proposé, par la commission du Budget, qui ne profitait pas à la classe si nombreuse et si intéressante des petits cultivateurs et n'aurait enrichi que les gros financiers de l'agriculture en appauvrissant la propriété bâtie des villes, n'a pas été accueilli par la chambre des députés.

Le retour aux anciennes contributions, jusqu'à plus ample examen des réformes des contributions directes, sera donc selon toute probabilité accepté par nos représentants.

Nous avons remarqué dans le vote sur cette question où la grande richesse agricole était en lutte avec la classe des petits agriculteurs et propriétaires, que les députés radicaux socialistes du département de la Loire avaient voté contre les grands propriétaires pendant que les opportunistes n'avaient songé qu'à enrichir ces derniers, au détriment des intérêts et des droits des petits contribuables.

Cela ne nous a du reste pas surpris; ils sont coutumiers du fait; tous pour les grands et les riches, rien pour les petits et le peuple.

L. R.

Nul n'est censé ignorer la Loi

Il est un principe de loi que tout le monde connaît, (pas la loi, le principe), c'est celui-ci: « Nul n'est censé ignorer la loi. »

Celui qui l'a créé aurait dû mettre les lois et non la loi; car le mot loi au singulier me paraît bien singulier. Où commence la loi? Où finit-elle?

Quand on songe à cet immense arsenal de décrets, règlements, décisions, ordonnances, arrêtés, jugements etc., dont la peur et la bêtise humaine, et rarement le bon sens, augmentent chaque jour le nombre et l'importance, on demeure stupéfait devant tout le travail que l'on a à faire pour « ne pas ignorer la loi. » Allez donc retenir dans votre petite cervelle, plus ou moins développée, non seulement ce que les *Pandectes*, les *Digestes*, le *Corpus Juris* etc., des Romains, semblent vous imposer pour « ne pas ignorer la loi », mais encore tout ce que la société moderne a depuis plusieurs siècles inventé pour les corriger, augmenter ou remplacer. Ce ne sont plus les *Digestes* Romains, ce sont les *Indigestes* Français.

Il faut toute la morgue pédante des magistrats pour répondre avec conviction à un pauvre diable qui déclare naïvement: « *J'ignorais que ce fût défendu.* » et pour lui jeter à la tête cette phrase aussi stupide que monstrueuse: « *Nul n'est censé ignorer la loi.* »

Comme nous nous intéressons à ces malheureux qui, dans l'ignorance de la loi ou les lois, sont exposés à toutes les rigueurs des défenseurs de l'ordre et de la société, nous allons leur fournir des arguments, que nous défions les juristes les plus autorisés de réfuter.

Si vous voulez que la loi soit connue de tout le monde, c'est que vous prétendez qu'elle est simple, une et indivisible, claire comme l'eau de source, à la portée de toutes les intelligences, même les plus obtuses. Cela doit être, n'est-ce pas?

Quand j'aurai démontré que les magistrats, d'ordre et d'esprit plus ou moins supérieur ou inférieur, juges de paix, juges, conseillers, etc., ne connaissent eux-mêmes pas la loi ou les lois, et continuent *coram populo*, aux yeux de tous, à exercer leur mandat, en montrant qu'eux seuls peuvent impunément ignorer la loi, j'aurai suffisamment prouvé que les citoyens qui n'ont pas digéré ou in-digéré le fatras des codes, ni expliqué plus ou moins billardement (1) les études de Justinien, Papien, Cujas, Domolombe, Vallette, Demanjet, Ortolan, etc., etc. sont parfaitement excusables et dans leur droit d'ignorer la loi.

Il y a quelque temps, tous les journaux politiques ont reproduit les deux jugements rendus par les Tribunaux de paix de Fontainebleau, le 15 mai 1885, et d'Argenteuil, le 12 janvier 1886. Le juge de paix d'Argenteuil, assimilant au chat sauvage le chat domestique, déclare que le propriétaire d'un terrain peut tuer impunément le chat domestique qui viendrait sur sa propriété, sans être aucunement répréhensible, tandis que le juge de paix de Fontainebleau avait jugé que, tant que l'animal ne commettait aucun dégât, sa vie était inviolable et que le tuer constituait un délit.

Il est évident que, la loi étant une et indivisible, un des deux juges de paix l'ignore, car tuer un chat domestique sans nécessité, est ou n'est pas un délit, est ou n'est pas contraire à la loi. Si c'est un délit, le premier juge de paix est un ignare, révoquable sans merci; si c'est légal, le second est indigne de veiller à l'observation des lois qu'il ne connaît pas plus que vous et moi.

Le juge de simple police de Calais avait condamné des crieurs de journaux à un franc d'amende, pour contraventions à un arrêté municipal, réglementant le cri des journaux sur la voie publique.

Le juge déclarait que cet arrêté avait été valablement pris, dans les limites des pouvoirs conférés aux maires, par la loi de 1884.

La Cour de cassation, estimant que la loi de 1884 n'avait en aucune manière modifié la loi de 1881 sur la presse, a cassé la décision du juge de simple police de Calais.

Encore deux magistrats (un juge de paix et un maire) qui ignorent la loi.

Faut-il citer d'autres exemples particuliers? on en trouverait mille facilement.

Nous allons prendre un fait plus général.

Croyant ne pas ignorer la loi et sûr de son droit, aut n'qu'on peut l'être, code en mains, j'intente un procès à un mauvais coucheur qui me conteste ce droit. Les juges de première instance me donnent raison. J'en puis conclure que je suis un juriste. Je n'ai pas un homme sensé, puisque j'avais égayé mon procès sur des bases légales; mon adversaire, qui est un ignorant de la loi, interjette appel.

Les magistrats de la Cour, voyant la question avec les doubles verres que leur donne la robe rouge, infirment le jugement de première instance, disent que mon adversaire est le connaisseur de la loi, tandis que moi, l'auteur du procès et les juges qui m'ont donné raison, sommes, non pas des imbéciles (des magistrats sont trop polis pour cela) mais des ignorants, et qu'e nous sommes absolument illusionnés en croyant avoir une légère teinture de la loi. Ce n'est pas

(1) En faisant des parties de billards dans les brasseries du quartier latin.

tout, furieux de mon échec, et ne voulant pas croire que la robe rouge des conseillers doive, au point de vue de la connaissance de la loi, l'emporter sur la robe noire des juges, je vais en Cassation. Je ne parle pas dans tout ceci des sommes énormes dépensées pour bien savoir où réside la loi, bien que des mauvais farceurs aient prétendu que la justice soit gratuite en France. La Cour de Cassation, considérant que l'arrêt attaqué viole la loi, casse et renvoie devant d'autres juges. C'est une vraie navette judiciaire, qui a pour conséquence tout au moins la ruine des plaideurs, au profit du Trésor public, complice de cette ruine inique, et des officier ministériels.

Si dans tous ces jugements et arrêts contradictoires, vous pouvez me démontrer d'une façon limpide, où est la loi que tout citoyen ne doit pas ignorer, je vous proclame un esprit supérieurement supérieur, digne de figurer dans un musée d'animaux rares.

Il résulte de ceci qu'il y a des juges qui ignorent la loi, on ne les punit pas, on ne les révoque pas, on glisse sur ces peccadilles, graves pourtant en tant qu'elles émanent de magistrats, et l'on poursuit avec toutes les rigueurs de la justice, les malheureux, qui ignorent la loi ou les lois (1).

Louis ERRE.

REVUE HEBDOMADAIRE

La Causerie Roannaise du *Journal de Roanne*, n'a pas besoin d'être signée lorsqu'elle est faite par l'homme, aux chiens croisés, aux petites nouvelles, aux calembours et aux calomnies; elle dégage un goût *sui generis* qui en fait facilement reconnaître l'auteur.

S'il a eu son moment de bon sens et d'esprit, nous sommes bien éloigné de ce temps-là. On ne peut que répéter de lui: *quantum mutabamur ab illo.*

Il ne conserve un peu de verve que pour les bouts rimés bouffons; qu'il se hâte d'en profiter; sorti de là, il ne reste qu'une outre dégonflée.

Dans le dernier numéro de son journal, le causeur profite de la rare occasion qui lui est laissée de ressaisir sa plume pour laisser voir le vide de son esprit. Il parle à tort et à travers: du Concours, du Pavillon Canalon, de M. Merlat, il se met l'esprit à la torture pour savoir ce qu'on fera du kiosque des Promenades, et il ajoute immédiatement qu'il y a de nombreux compétiteurs; à tout cela il mêle le Maire, Raspail, Soulayr, Socrate, les rosiers, le cabinet plus ou moins inodore des Promenades, les poids publics, la Genèse, la création du monde, la liste civile; il mélange bien, remue fortement et sert une causerie abracadabrante, à laquelle il n'y a rien à répondre, puisqu'on n'y peut rien comprendre. Cependant elle offre une cocasserie assez réjouissante; l'auteur se targue de ne pas lire le *Réveil*, ce qui ne l'empêche pas d'en parler longuement.

Il y a déjà quelque temps, nous lui avions appliqué le fer un peu chaud; il a laissé le temps de guérir la plaie, puis après avoir bien préparé sa réponse, il a prétendu qu'il s'était absenté et n'avait connu notre attaque qu'à son retour, par un ami.

Aujourd'hui, il use d'un procédé semblable, il n'a pas deux sous pour acheter le *Réveil*, ou plutôt il n'a rien à apprendre de ce journal et il ne le lit pas. Donc, c'est pour lui dire qu'il a appris que notre feuille a fait des vœux pour qu'on ferme le robinet aux informations à tous les journalistes.

Il fait bien de dire qu'il n'a pas lu notre article, car il n'y a été question que de lui et de ses procédés peu délicats; cela nous dispense de répondre à ses attaques contre M. Auboyer qu'il accuse d'être mesquin et peu bienveillant pour la presse.

Nous ne nous arrêtons pas davantage à défendre M. Dalmorès contre ses plates plaisanteries, ce dernier saura bien lui répondre s'il le juge à propos. Seulement nous relevons un assez mauvais jeu de mots, à propos de notre *Réveil*, qu'il prétend devoir servir de défense à nous.

Il faut que la loi soit courte, dit Sénèque, afin que les ignorants en saisissent plus facilement l'esprit.

tre collaborateur contre les fauves de M. Redenbach, parce que, dit-il, les exemples sont bien rares où le contenu de ce journal ait été dévoré.

Pour un confrère qui ne lit jamais notre journal, comment peut-il savoir si son contenu est ou n'est pas dévoré par les lecteurs; c'est un peu beaucoup d'outrecuidance. Nous sommes modestes, nous nous contentons de notre sort; notre tirage augmente sans cesse, cela nous suffit.

Quant à nous, nous ne nous flattons pas de ne pas lire le *Journal de Roanne*, nous nous faisons au contraire un devoir de le dévorer, soit pour profiter de ses conseils ou de ses renseignements, soit pour répondre le plus vertement possible à ses impertinences; le reporter des mariages, des naissances et des décès a dû s'en apercevoir à ses dépens. Nous ajouterons encore un mot à son adresse. Au lieu de plaisanter lourdement M. Augé, il aurait agi plus loyalement en reproduisant sa lettre qui rétablit très bien les faits, et démontre une fois de plus, que pour faire ce qu'il croit être de l'esprit il dit reporter à réellement commis une mauvaise action, qu'il voudrait faire passer pour une plaisanterie.

L'Union est heureuse, d'appuyer les réclamations de M. Nourrisson, de souligner ce qu'elle croit accablant contre le Maire; seulement elle témoigne, comme toujours, d'une grande ignorance des affaires administratives. Elle affirme, avec M. Nourrisson, que le Maire a pris et continuera de prendre, si on ne l'arrête pas, différentes sommes sur les 3,000,000 fr. destinés au barrage comme si un seul sou de cet argent pouvait être distrait de sa destination, comme si le receveur municipal pouvait payer la moindre somme mandatée par le Maire sans que l'emploi en soit justifié et approuvé. Elle confond les fonds destinés au barrage, avec les bonis d'intérêts qui font partie de l'actif budgétaire de la ville. Cette affaire a été souvent discutée, M. Nourrisson s'est assez démené au Conseil, à la Sous-Préfecture et partout pour faire prévaloir son opinion, rien n'a été épargné pour arrêter l'approbation préfectorale.

Toutes les intrigues n'ont pas prévalu contre le droit. Du reste, il ne s'agissait pas de dépenses, mais de ressources pour y faire face. Si l'emploi des bonis avait été interdit il aurait fallu créer ces ressources par des impôts nouveaux ou des augmentations d'octroi, ce qui a été évité. De plus au budget additionnel il n'est pas question de ces bonis d'intérêt, mais de dépenses et de recettes ordinaires; l'observation de M. Nourrisson était une manœuvre opportuniste. Au risque d'être taxé de vantardise, nous ne craignons pas de répéter qu'il est difficile de faire la moindre critique sérieuse contre la gestion du Conseil municipal actuel.

L'année dernière à pareille époque, et en semblable circonstance, M. Nourrisson nous avait déjà averti à cette année pour démontrer notre gaspillage, il est obligé aujourd'hui de nous renvoyer à plus tard; nous l'attendrons.

Par exemple, ce qu'il aurait bien dû nous dire, ce que nous lui avons déjà demandé plusieurs fois, c'est de nous expliquer le procédé de la dernière administration municipale, qui avait trouvé le moyen de boucler son budget avec une somme tout à fait fictive de 45,000 fr. dont il a été impossible de trouver le premier sou, et que l'administration actuelle a dû rétablir avec ses ressources, ce qui l'a passablement gênée.

L'Union revient encore sur un vœu du comité de l'exposition moderne et de plusieurs amateurs, de voir acheter, par la ville, le petit tableau de mademoiselle Rongier *Rose et Gris*. No s nous associons volontiers à ce vœu, et nous croyons qu'il ne faudrait pas laisser échapper cette occasion d'enrichir notre Musée de l'œuvre d'une compatriote déjà célèbre. Toutefois nous croyons que la proposition ne peut en être faite au Conseil que par M. Mignen, le plus autorisé des conseillers, parce qu'il est artiste lui-même et conservateur du Musée.

On parle de cette affaire un peu partout sans jamais s'adresser à celui qu'elle concerne spécialement.

LA FÊTE NATIONALE

A ROANNE

La Fête nationale a eu le don de nous amener le beau temps. Un beau soleil nous a permis de fêter dignement l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Déjà la veille une foule immense a pu accompagner partout les deux magnifiques retraits aux flambeaux qui ont parcouru nos principales rues.

Le 14 Juillet, dès la première heure, tout le monde se promène. Les usines ne travaillent pas; les ouvriers soigneusement endimanchés s'apprêtent à prendre part aux nombreuses distractions de la Fête nationale.

A 8 heures 1/4, la municipalité, accompagnée des fonctionnaires municipaux et de la Société de Gymnastique, se rend, au-devant de MM. les fonctionnaires du gouvernement, à la Sous-Préfecture.

Le cortège est ensuite venu sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour assister à la revue des troupes passée par M. le major Rinieri, commandant d'armes.

La revue militaire a été faite au milieu d'une nombreuse foule de curieux. Elle a été des plus intéressantes.

Les déféctions de la place de l'Hôtel-de-Ville n'ont pas empêché nos vaillants soldats de défiler crânement et de nous montrer que la République peut compter sur de bons défenseurs.

Aussitôt après la revue militaire tout le monde officiel se rend aux Promenades où doit avoir lieu la revue des Sociétés de secours mutuels et des Ecoles.

M. le Maire, M. le Sous-Préfet adressent tour à tour des paroles d'encouragement aux membres de ces sociétés dont le nombre va toujours croissant.

Il y a là l'Union Roannaise, les Anciens militaires, les Combattants de 1870-71, la Fraternité et l'Union métallurgique. Chacune d'elles est présidée par un homme de mérite grâce à l'énergie duquel chaque société ne cesse de prospérer. Nous leur adressons ici toutes nos félicitations.

Après les sociétés de secours mutuels, viennent nos écoles primaires. Tous ces enfants comprennent déjà l'importance de cette cérémonie. Ils se redressent tous comme de vrais soldats.

En un mot tout nous prouve que plus tard nous trouverons en eux de bons citoyens. Leurs dignes maîtres dont le dévouement est si grand, mérite certainement tous nos compliments.

Disons en passant que M. le Sous-Préfet a promis à la rentrée des classes un deuxième adjoint à l'instituteur de la rue Coutaret.

Cette nouvelle revue terminée et sur la demande des membres de l'Harmonie, M. le Sous-Préfet place à la bannière de cette société les belles médailles qu'elle a obtenues au Concours du Puy.

Il est procédé ensuite à la remise des médailles de sauvetage décernées à MM. Couty et Guillot, et de la médaille d'honneur décernée à M. Béraud.

Enfin, après un magnifique concert donné par la Chorale des instituteurs et pendant l'exécution de la *Marsailleuse* par l'Harmonie, commence le défilé des Sociétés et des Ecoles, qui a duré un bon quart d'heure.

Puis chacun s'est séparé pour aller se reposer un instant de ces premières fatigues de la matinée.

Nous devons adresser nos félicitations à la municipalité qui a montré tout l'intérêt qu'elle porte aux membres des sociétés de secours mutuels et aux enfants des Ecoles, en organisant lundi dernier, cette fête aux Promenades, endroit bien choisi s'il en est, au lieu de les condamner comme précédemment à une station de deux heures sur la place de l'Hôtel-de-Ville, exposés à toute l'ardeur du soleil.

Si le coup d'œil a été moins joli, il faut reconnaître que chacun a été personnellement plus satisfait.

Bientôt arrive l'heure de l'attribution du Legs Augagneur.

Comme les années précédentes, cette cérémonie avait attiré à l'Hôtel-de-Ville une affluente considérable, à tel point que bien avant l'heure indiquée pour cette solennité, la grande salle des fêtes était envahie.

A onze heures, M. le Maire fait son entrée dans la salle, conduisant Mlle Catherine Barriquand, titulaire désignée par le Conseil municipal.

A ce moment le public applaudit vigoureusement.

M. Laurent, président du Tribunal civil, qui a bien voulu sur la demande de M. le Maire, accepter la présidence de cette cérémonie, prend immédiatement place au fauteuil, entouré de M. le Sous-Préfet, de M. le Procureur de la République et de plusieurs conseillers municipaux.

Sur la table nous remarquons un splendide bouquet offert par Mme Antony Auboyer. Disons à ce sujet que le bouquet offert habituellement par la ville a été remplacé cette année par des superbes boucles d'oreilles, présent qui aura incontestablement plus de durée et plus d'utilité que le traditionnel bouquet municipal.

Félicitons M. Auboyer du bon goût qu'il a montré en agissant ainsi.

Peu à peu le silence se fait et M. Laurent prononce le discours que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes encore sous le charme de l'imposante et splendide solennité qui compte dans les fastes de Roanne et qui a laissé de bien vifs souvenirs dans notre ville.

La, des rivalités de tous genres ont pu se produire au grand jour. Des prix ont été décernés aux héros de l'agriculture et de l'industrie. Les candidats ont pu se préparer de longue-main. Ils avaient à leur disposition leur génie et leur persévérance, d'une part, et des moyens d'action, de l'autre.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui a un caractère tout spécial et tout intime. Il ne s'agit plus de décerner un prix à des chefs-d'œuvre savamment conçus, élaborés avec la toute puissance de l'art et brillamment exécutés. Il ne s'agit plus de décerner un prix au triomphe de l'homme sur la matière, dans un combat pacifique qui se livre avec l'aide de la science combinée, quelquefois avec la puissance de l'argent.

Ici, cette fête de famille se déroule dans une sphère plus modeste, celle de la philanthropie, celle de la charité. Elle ne se produit pas à de longs intervalles, comme ces expositions, véritables jubilés de l'agriculture et de l'industrie.

Elle a, au contraire, le privilège de se produire régulièrement, chaque année, grâce à la générosité d'un bienfaiteur de l'humanité qui a légué à la Ville de Roanne une valeur destinée non plus aux actions d'éclat, mais à venir en aide à la vertu.

Augagneur, ce savant modeste, imbu des idées du poète libéral, était heureux de flatter l'infirmité.

Aujourd'hui, plus de luttas, par conséquent plus de déceptions amères pour les concurrents. C'est la municipalité qui, s'inspirant de l'intention du fondateur, s'adresse non pas aux classes riches, mais à la classe des humbles, des nécessiteux, des déshérités, qui poursuit un but d'investigation louable, et qui pénètre dans ces intérieurs pauvres, modestes, pour trouver une héroïne aux prises avec l'adversité.

Ce qu'Augagneur a voulu récompenser, c'est la pitié filiale, c'est l'amour du prochain; c'est amour, fruit du cœur, du dévouement, du travail, de l'ordre et de l'économie. Ce qu'il a voulu récompenser, c'est le devoir, le sacrifice. Qui dit devoir, dit sacrifice. Sans douleur et sans larmes, il n'y a ni courage, ni vertu.

Dans son expérience des personnes et des choses, Augagneur savait que le malheur est l'école et le triomphe de la femme; il savait que le bien sous toutes les formes est l'élement et l'apanage de l'homme, et que le dévouement jaillit du cœur de la femme naturellement, comme l'eau jaillit de la source.

Pour le bonheur de l'humanité, le bien est contagieux, de même que le mal. Peut-être même l'est-il plus encore? Les beaux exemples ont toujours engendré de belles actions. Seulement le propre de ceux qui font le bien pour lui-même, est de le faire en secret et pour ainsi dire en cachette.

Une fois par an, il est dérogé à cette loi de la nature qui a voulu que la récompense du devoir accompli fût obscure et insaisissable. « La vertu, a dit M. Renan, a justement pour trait de haute noblesse de ne correspondre à aucun salaire. »

Nous acceptons cette obscurité, sans songer à nous en plaindre, car cette ombre est précisément le rayon même qui vous a fait découvrir, Mlle Catherine Barriquand.

Agée de 21 ans, vous travaillez, depuis neuf ans, chez le même patron, M. Vimont-Dubuis, qui se plaît à donner les meilleures attestations sur votre conduite.

Votre père, après une longue et douloureuse maladie, qui a duré plus de trois ans, a succombé en 1887. Votre mère invalide et impotente, est obligée de pourvoir péniblement aux travaux intérieurs du ménage et aux soins à donner à trois petits enfants en bas âge.

C'est vous qui réunissez sous votre aile protectrice la famille entière; c'est vous qui consacrez à son entretien votre temps, vos peines et votre modeste salaire. Votre existence se résume en ces trois mots: dévouement, abnégation, bonté.

La municipalité vous a décerné le prix. Je vous le remet, en son nom, en remerciant M. le Maire de l'honneur qu'il m'a fait en me désignant pour présider cette réunion, et je suis bien aise de pouvoir ainsi montrer à ceux qui nous entourent en si grand nombre que la vertu, le dévouement à ses semblables, trouvent sur la terre les récompenses qui leur sont dues et qu'ils excitent les sympathies de tous les hommes de bien.

Les archives de la Mairie relateront votre nom au Mémorial d'honneur.

Gardez religieusement le souvenir de cette fête de famille. Soyez heureuse de conserver la sainteté de votre vocation si nettement dessinée. Que votre passé si honorable et si digne soit pour vous le gage assuré d'un avenir plein de bonheur. Que l'on puisse toujours dire de vous: « Elle a passé en faisant le bien. »

Tâchez de continuer ces traditions qui vous ont mérité l'insigne honneur qui vous est fait. Que votre vie de lutte et de combat serve d'exemple aux jeunes filles. C'est par la femme que la famille et la société sont moralisées. Alors, nous pourrions dire avec le poète: « Lorsque les femmes sont honorées, les divinités sont satisfaites. »

Il est inutile d'ajouter que ce magnifique discours a été à chaque instant interrompu par des applaudissements unanimes.

M. le Maire, à son tour, adresse quelques bonnes et sympathiques paroles à la rosière et lui remet le montant du legs Augagneur, les boucles d'oreilles et le bouquet offert par Mme Antony Auboyer.

M. le Maire embrasse ensuite Mlle Catherine Barriquand et déclare enfin la séance levée.

Chacun se retire aussitôt, emportant de cette belle cérémonie le meilleur souvenir.

Le soir, à deux heures, la fête nautique a été des mieux réussies.

L'absence de places convenables pour les invités était seule à regretter. Avec la chaleur qu'il faisait, il n'y avait rien de bien agréable à rester ainsi plus d'une heure exposé aux rayons d'un soleil de plomb.

Les exercices de la Société que dirige si bien M. Couty, ont été parfaits. Nous n'avons qu'à l'en féliciter.

Beaucoup de monde s'était rendu au Ba sin. Beaucoup de monde s'était

rendu aussi sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour assister à la séance de gymnastique donnée par les *Enfants de la Loire* et entendre le concert de la *Fanfare*.

La Société de gymnastique a travaillé de son mieux. Elle nous a montré qu'elle est toujours dans la voie des progrès. Son directeur, M. Perret, mérite toutes nos félicitations.

Nous n'avons pas encore dit que beaucoup de drapeaux ornaient nos fenêtres et que les illuminations étaient nombreuses. Le Lycée notamment était très bien illuminé. Il faut reconnaître cependant que l'on a moins pavisé et illuminé cette année que les années précédentes.

Les opportunistes se sont fortement abstenus. Nous en connaissons plusieurs qui illuminaient partout autrefois, et qui, lundi dernier, n'ont absolument rien illuminé. A quoi cela tient-il? Nous ne répondons pas.

Des ouvriers socialistes se sont aussi abstenus, cela est vrai; mais ces derniers au moins avaient des raisons très plausibles, raisons dont nous parlons plus haut.

Le bal des Promenades n'a pas laissé trop à désirer.

Le kiosque était brillamment illuminé. L'orchestre, des mieux composés, a joué les meilleurs morceaux ou plutôt les plus belles danses. Pendant de longues heures, une foule compacte a stationné aux Promenades, et jusqu'à 3 heures du matin, fillettes et garçons ont sauté et dansé, terminant ainsi, le plus joyeusement possible, notre grande fête nationale.

ECHOS & NOUVELLES

Exploits boulangiers. — Il y avait longtemps que les députés boulangistes avaient fait parler d'eux. Ça ne pouvait pas durer ainsi. Aussi ont-ils profité de la fête du 14 juillet pour se payer un peu de réclame.

Des Alsaciens-Lorrains allaient porter des couronnes à la statue de Strasbourg, place de la Concorde, à Paris.

Les députés de ce qui fut le grand parti ont éprouvé le besoin d'y aller aussi, et comme une simple manifestation ne leur suffit pas, ils se sont crus obligés de déposer quelques discours en même temps que des couronnes.

Il y a eu du tapage, la police est intervenue, le détraqué Paulin Méry a été emmené au poste.

C'est une boulette, car c'est donner à ces gamineries plus d'importance qu'il ne convient.

Il plaît à ces messieurs de déposer leurs petites machins au bas des statues de granit, c'est leur affaire, les enfants ont tous plus ou moins le désir de jouer aux petits soldats.

Mais, sapristi, on devrait bien leur faire comprendre qu'ils ont tout à gagner en nous f...chant la paix.

Tentative contre M. Carnot. — Après la revue de Longchamps et avant l'arrivée du président à l'Elysée, un individu qui se trouvait parmi les curieux, attendant au passage M. Carnot, déchargea un coup de revolver. Il fut immédiatement arrêté. C'est un nommé Jacob, chimiste, sans emploi, actuellement garçon de café, qui a tout simplement voulu attirer l'attention sur lui. Son revolver était d'ailleurs chargé à blanc. Il a subi un interrogatoire dans le bureau du commissaire de police des Champs-Élysées.

Il a été facile de voir qu'on se trouvait en présence d'un individu ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés; les explications données par Jacob ne laissent aucun doute à ce sujet.

En attendant la visite d'un médecin, il a été maintenu en arrestation.

Il comparaitra en correctionnelle.

Un scandale. — Tous les journaux ont parlé cette semaine de la nomination du général Brugère au grade de général de division.

Le général Brugère avait le numéro 76. Il a laissé ainsi derrière lui 75 généraux bien plus méritants.

C'est un véritable scandale.

Tous les journaux indépendants ont sévèrement blâmé cette nomination.

Il y a dix ans le général Brugère n'était que commandant. Aujourd'hui il a le plus haut grade militaire. Attaché à la présidence de la République, il n'est et n'a toujours été qu'un général de salon. Sa nomination récente est une insulte à l'armée.

Les grèves en Espagne. — De graves incidents se sont produits hier à Manresa, province de Barcelone.

Tous les ouvriers des fabriques se sont mis en grève.

L'autorité a télégraphié au gouverneur pour demander des secours.

Deux compagnies de chasseurs ont été envoyées; les ouvriers ayant refusé d'obéir, les troupes ont alors fait feu.

On croit que les ouvriers de Barcelone et des environs sont disposés à seconder ceux de Manresa.

La plupart des fabriques de Manresa sont fermées; 8000 ouvriers sont sans travail.

A Barcelone, on assure que si la souscription ouverte en faveur des ouvriers sans travail est improductive, la grève générale sera déclarée.

L'affaire Gouffé. — Les docteurs Motet, Brouardel et Descouts ont fait connaître officiellement au Parquet les conclusions du rapport qu'ils ont été chargés de faire sur l'état mental de Gabrielle Bompard.

Ces conclusions tendent à la responsabilité pleine et entière des actes de la complice de Michel Eyraud.

Importations et exportations. — Le bureau de statistique de la direction des douanes publie les renseignements suivants: Les importations pendant les six premiers mois de

cette année se sont élevées au chiffre de 2,253 millions contre 2,170 en 1889. Les exportations à 1,822 millions contre 1,754 en 1889.

L'ouron des cigares. — L'autre jour, à Tourcoing, à l'arrivée d'un train de Belgique, les préposés des douanes de la gare ont saisi sur le révérend père D., du couvent de l'Ordre des Chartreux de Saint-Jean-de-Dieu, 600 grammes de cigares que le saint religieux voulait entrer en fraude, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, le révérend père ne s'est pas fait tirer l'oreille pour transiger au prix de 50 francs.

Adieu, cigares exquis, dont la fumée bleue devait charmer la monotonie du monastère!

Fin. — C'est fini archifini! Voici la conclusion d'un article publié par Charles Chincholle dans le *Figaro*:

Après avoir tenté tout le possible par deux visites, par deux lettres et par un télégramme pour avoir au moins une explication à laquelle je croyais avoir droit, j'ai quitté Lille plus peiné que vexé.

Aujourd'hui, je suis guéri. Je juge. Et je me reprends. Cela m'est facile. N'ai-je pas toujours été partisan, non de la politique revisionniste, mais du général tout court? Je sors du boulangisme comme on sort d'un mauvais amour. L'expression est d'autant plus juste que, dans le fanatisme qu'inspirait le chef du parti national, il entraînait beaucoup de ce magnétisme particulier qu'a si bien décrit Stendhal.

Le général, comme je le lui ai dit un jour — sans qu'il se fâchât, bien au contraire — était l'Alphonse de la France. Ses partisans étaient presque ses coquilles. Je suis très fier d'échapper enfin à cet empire, resté pour moi trop longtemps persistant.

Si je cesse d'être l'ami, je reste néanmoins journaliste. Comme tel, il vaut mieux que je rentre dans ce bon scepticisme que prêche le lecteur. On m'a envoyé à Jersey pour que je raconte ce qu'il est devenu le général Boulanger. Je ne l'ai point su par lui, mais par les autres, c'est peut-être plus exact.

CHRONIQUE LOCALE

Traitement des instituteurs. — Des instructions sont enfin parvenues hier à la Mairie de Roanne qui permettront le mandatement aux instituteurs de leurs différentes indemnités.

Ce n'est vraiment pas trop tôt et l'on aura une bien triste idée de l'organisation de l'administration française, qui a mis un air pour accomplir des renseignements nécessaires à la parfaite application de la loi du 19 juillet 1889.

Enfin tout est bien qui finit bien.

Seulement... car il y a un seulement... quelques instituteurs vont se trouver dans un grand embarras, grâce au classement inexplicable arrêté par l'Etat. Ce classement établit entre eux des différences de traitement qui s'élèvent pour quelques-uns jusqu'à 400 fr. On comprendra difficilement pourquoi. Quant à nous, nous y renonçons.

Mais nous ne saurions trop engager les instituteurs lésés à adresser leurs réclamations à l'autorité supérieure, car la commune ne pourra certainement pas prendre à sa charge la part que l'Etat devrait supporter et dont il prive volontairement des serviteurs très modestes, il est vrai, mais dont le désintéressement ne peut aller jusqu'à travailler presque *gratis pro deo*.

Nomination dans l'enseignement. — A été nommé instituteur: M. Brest Jean-Marie, de Grezilles, à St-Martin-la-Sauvée, titulaire chargé de la direction d'une école.

Ont été nommés instituteurs on institutrices stagiaires:

M. Charles Pétrus-Marie, de Vougy, suppléant à Planfoy, adjoint.

M. Vernal Bonito-Eugène, de Rive-de-Gier, suppléant, à Vougy, adjoint-suppléant.

M. Gagnol Albert Michel, de St-Martin-Lestra, à Bussières, adjoint.

M. Martin Philippe, de Bussières, à Rozier-en-Douzy, adjoint.

M. Perrotton Claude-Marie-François, de Bussières, à Avezieux, adjoint.

M. Bossu Joseph, d'Avezieux, à Bussières, adjoint.

Mlle Royer Jeanne-Marguerite, de Lapacaudière, à la Bénisson-Dieu, chargée de la direction d'une école.

Mlle Pech Marie, de Roanne, suppléante, à la Bénisson-Dieu, adjointe chargée de la classe enfantine.

Mlle Bénérite Marie-Antoinette, de St-Etienne, suppléante, à Lapacaudière, adjointe.

M. Barrier Jean-Joseph, de Bully, à Grezilles, chargé de la direction d'une école.

Mauvais patronage. — Jeudi soir une réunion devait avoir lieu dans la salle des Prud'hommes.

Les lettres de convocation étaient signées par M. Raffin, ancien maire, et l'on devait s'occuper de la propagation de la langue française.

La réunion n'a pas été en nombre pour former le bureau. Les rares personnes présentes ont dû se retirer.

Rien d'étonnant à cela, la société pour la propagation de notre langue étant sous le patronage des opportunistes.

Le vide ne se fait-il pas de plus en plus autour d'eux?

Les foires de la semaine. — Mardi 22, La Pacaudière, St-Just-la-Pendue.

Mercredi 23, Noiretable.

Vendredi 25, St-Julien-Molin-Molette, Nérondes.

Samedi 26, St-Polgueux.

Fêtes communales du département. — Dimanche 20, Monbrison, Cizeron, St-Etienne (cours Victor-Hugo, retour).

De Roanne à St-Nazaire en canot. — Sous ce titre nous lisons les lignes suivantes dans le *Mémorial* de jeudi:

Saint-Etienne, où l'art de la navigation passait jusqu'à présent — et avec quelque semblant de raison — pour être en défaveur, va, du coup, mettre en émoi tous les clubs nautiques.

Deux de nos concitoyens, MM. R... et V... après s'être rompus à la manœuvre de l'aviron, ont conçu le hardi projet de descendre la Loire, en canot, de Roanne à Saint-Nazaire, et se sont embarqués hier matin.

C'est un voyage de 740 kilomètres avec escales principales à Nevers, Gien, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur, Ancenis, Nantes et Paimboul.

MM. R... et V... comptent arriver à St-Nazaire vers le 10 août.

Mesures hygiéniques. — Les saisis de viandes mauvaises toujours assez nombreuses, deviennent moins importantes.

Depuis quelques semaines, les différents marchés de la ville n'ont présenté aucune particularité digne d'être signalée.

A l'abattoir tout se passe maintenant très paisiblement et très correctement.

Depuis longtemps il n'y a même pas eu de menaces de contravention, ce qui indique un bon esprit non seulement des patrons bouchers ou charcutiers, mais aussi de leurs garçons ou apprentis.

Au Mémorial. — Le nombre si considérable des élèves de nos écoles laïques paraît étonner beaucoup le correspondant du *Mémorial*.

Ce dernier en effet prétend, à propos du défilé des écoles aux Promenades, que, ainsi qu'on fait au théâtre, les mêmes élèves ont dû passer plusieurs fois.

Nous tenons à faire remarquer que les élèves de nos écoles laïques sont très nombreux et que pour le prouver les maîtres n'ont pas à faire défiler deux fois leurs mêmes élèves. Tout le monde le sait. Tout le monde sait aussi que les frères ignorantins sont à la fois bien loin d'en avoir autant et bien près de fermer boutique.

La Société de Natation. — La Société de Natation et de sauvetage a rapporté du Concours de Givors quatre médailles.

Toute la Société ne s'est pas rendue à Givors. Il n'y a eu que deux sections, soit deux nageurs.

MM. Chatelet et Garde sont arrivés les premiers, au concours de vitesse.

Un concours de pupilles, la société a en le premier prix, et au concours d'adultes elle a obtenu le deuxième.

La Société de Natation a été de retour dimanche à 9 heures. Elle a été reçue par les Sociétés roannaises, qui lui ont fait le meilleur accueil.

Nous ne saurions trop complimenter cette société dont les succès sont les plus légitimes.

Classe 1880. — Les hommes de la ville de Roanne et du Coteau faisant partie de la classe 1880, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le 2 août, à 8 heures du soir, au café de Paris, chez M. Racoinat, aux Promenades.

Le but de la réunion est d'organiser un banquet pour fêter la dixième année du tirage au sort et resserrer les liens de fraternité.

Avis aux chansonniers de la Loire. — Le sixième concours de chansons inédites, ouvert par l'Alliance des Chansonniers, sera clos le 31 juillet prochain.

Le concours est gratuit.

Envoyer une chanson signée à M. Davagnier président de l'Alliance, 25, rue Lhomond, Paris.

Le 14 juillet. — A l'occasion du 14 juillet M. Romedenne, notre sympathique professeur de musique, et M. Roux-Paris, instituteur communal à St-André-d'Aphon, ont été nommés officiers d'académie.

Nous félicitons vivement ces messieurs de cette distinction honorifique, et nous remercions avec plaisir que jamais palmes n'ont été plus méritées.

Avis aux hommes de la classe de 1875, de Roanne et du Coteau. — Tous les hommes de la classe de 1875 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le mercredi 23 courant à 8 heures du soir, salle des Prud'hommes.

Cette réunion a pour but l'organisation d'un banquet fraternel destiné à célébrer le 15^e anniversaire de service militaire de cette classe qui seule, entre toutes, ne s'est jamais réunie.

Classe 1870. — Messieurs les consorts de Roanne et du Coteau sont invités à prendre part à une réunion qui aura lieu ce soir, 19 juillet, salle du café de Venise, à 8 heures.

Ordre du jour: Nomination du bureau pour le bal et le banquet.

Acte de probité. — Le 14 Juillet, M. le Maire de Roanne, sans doute pour laisser à sa cuisinière la possibilité de prendre part aux réjouissances de la fête, était allé souper dans le joli jardin des demoiselles Gaune, hôtel de la gare.

Après avoir soldé sa note et causé un instant avec l'aimable maîtresse d'hôtel, il s'est retiré, laissant son porte-monnaie sur la table. Il fit un court séjour au bal des promenades, puis se promena en ville et entra chez lui sans s'être aperçu de cet oubli.

Le lendemain matin à 9 heures un garçon de l'hôtel Gaune, nommé Auguste Merzeler, rapportait au domicile du Maire le porte-monnaie, contenant 270 francs; M^{me} Auboyer hésitait à le recevoir, persuadée que son mari n'avait rien perdu. M. Auboyer ne s'aperçut qu'à ce moment deson inadvertance.

Le « baragouin » du sportsman. — Dans huit jours auront lieu les Courses de Roanne. Nous allons donner à ce sujet la principale signification de quelques-uns des termes employés.

Tuyau. — Secret que l'on glisse à l'oreille avant la course. Par extension, toutes les allures sont confidentiellement.

Champ gagnant. — Pari qui consiste à prendre aux bureaux du *Pari Mutuel* tous les chevaux devant courir dans une course. On est sûr de gagner, puisque l'un de ces chevaux arrivera premier, forcément. En réalité, on n'aura des bénéfices que si le gagnant est à une cote très élevée.

Martingale. — Jeu qui consiste à doubler ses paris jusqu'à la réussite.

Outsider. — En anglais, hors de considération. Cheval auquel personne ne pense.

Lad. — Garçon d'écurie.

Box. — Ecurie.

Entraîneur. — Celui qui fait l'éducation des chevaux pour le compte d'un propriétaire ou pour le sien.

Crack. — Cheval de course.

Plat. — Course plate, sans obstacles.

Steeple-chaser. — Cheval de steeple.

Steeple-chase. — Chasse au clocher. Course d'obstacles.

Hunter. — Cheval de chasse.

Hardle-racer. — Cheval de haies.

A réclamer. — Dans les courses de ce genre, c'est généralement le mauvais cheval qui gagne. Cela tient à ce que le gagnant va à vendre pour une somme fixée à l'avance.

Handicap. — Littéralement, en anglais, *Collin-Maillard*. Ce sont des courses que peuvent faire des chevaux de tout âge avec des poids proportionnels à leur valeur.

Performances. — Actions d'un cheval.

Tipsters. — Ceux qui indiquent à l'avance les gagnants d'une course. Un collaborateur chargé du sport est un *tipster*.

Rating. — Le lieu où s'exécutent les paris.

Winning-post. — Le poteau d'arrivée.

Comme on le voit, rien n'est plus simple. Si nous ajoutons que *race* signifie cheval de course, que *canter* veut dire galop d'essai et que *hurf* peut se traduire par gazon, la pelouse sur laquelle courent les chevaux, on saura presque tout ce qu'il faut savoir pour devenir un *sportsman*. Reste la distinction, mais c'est affaire au tailleur, au chapelier et au marchand de monocles.

Courses de Roanne. — Voici le programme complet des Courses de Roanne qui auront lieu, dimanche 27 juillet, à 2 heures et demie du soir, à l'hippodrome de Matalé:

Les courses plates sont régies par le code de la Société d'encouragement du cheval pur sang.

Les courses des haies sont régies par le code de la Société des Steeple-chasse de France.

Les courses au trot sont régies par le code de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français 1/2 sang.

Les propriétaires sont responsables des poids qu'ils feront porter à leurs chevaux. Ils devront se les procurer eux-mêmes; les commissaires n'entendent assumer aucune responsabilité à cet égard.

Toute réclamation devra être faite par écrit, signée et accompagnée d'une somme de 50 francs; cette somme sera acquise au fonds de courses, dans le cas où ladite réclamation ne serait pas admise.

Des cartes de transport à demi-tarif seront délivrées par le secrétaire de la Société, pour les chevaux régulièrement engagés.

La tenue de courses est de rigueur.

Prix du conseil général. — Au trot monté 500 fr., donné par le conseil général de la Loire, pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 1/2 sang, de 3 à 7 ans, nés et élevés dans le département de la Loire, issus d'étalons de l'Etat ou d'étalons approuvés ou autorisés par l'administration des haras.

Le premier recevra 300 fr.; le 2^e, 150 fr.; le 3^e, 50 fr.

Poids: 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil.; 6 et 7 ans, 80 kil.

Distance: 3,200 mètres. — Entrée, 20 francs. Forfait, 10 fr.

Tout cheval ayant gagné en courses publiques une somme de prix de 500 fr., rendra 50 mètres; une somme de prix de 1,000 fr. et au-dessus, 100 mètres.

Engagements jusqu'au lundi 14 juillet, adressés à M. Auloge, secrétaire de la Société des Courses de Roanne.

NOTA. — L'intention de la Société étant de favoriser surtout les fermiers-éleveurs, tout propriétaire-fermier monté ou faisant monter son cheval par son domestique et prouvant, par un certificat du maire de sa commune, que son cheval est né et élevé dans sa ferme, profitera de 80 mètres d'avance sur les autres.

Prix décerné au nom du gouvernement de la République. — Courses de haies (handicap). — Un objet d'art offert par le Président de la République, plus 1,000 francs offerts par la société des courses pour hacks et hunters n'ayant pas pris part, depuis le 1^{er} janvier 1890, à d'autres courses que celles réservées aux hacks et hunters.

Le 1^{er} recevra l'objet d'art, plus 700 francs et les entrées; le 2^e, 200 fr.; le 3^e, 100 fr.

Distances: 2,500 mètres; 8 haies. — Entrée, 50 fr. Moitié forfait.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 15 juillet avant midi, chez M. Guillemot, à Paris, 1, rue de Castiglione.

Les poids seront publiés à Paris, le mardi 22 juillet.

Prix des haras. — Trot monté: 500 francs donnés par le gouvernement de la République pour chevaux entiers et juments de demi-sang, de 3 à 7 ans, nés et élevés dans le département de la Loire, issus d'étalons de l'Etat ou d'étalons approuvés ou autorisés par l'administration des haras.

Le 1^{er} recevra 400 fr.; le 2^e, 100 francs et le 3^e retirera son entrée. Les autres entrées et forfaits au premier.

Entrée, 30 fr.; forfait, 20 fr. — Poids 3 ans, 50 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil.

Distance: 3,200 mètres.

Tout gagnant d'une somme de 1,300 fr. en prix de courses ou d'épreuves, portera 3 kil. de surcharge; d'une somme de 3,000 francs 6 kil.; et de 6,000 francs, 10 kil.

Engagements jusqu'au lundi 14 juillet, adressés à M. Auloge, secrétaire de la Société des Courses.

Prix de la ville de Roanne et du Cercle du Commerce. — Courses de haies (handicap). — Gentlemen et jockeys: 2,000 fr., dont 1,000 fr. offert par le conseil municipal de la ville de Roanne, 300 fr. offerts par le cercle du Commerce et le reste par la société des courses pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus.

Le 1^{er} recevra 1,500 fr. et les entrées; le 2^e, 300 fr.; le 3^e, 200 fr.

Distance: 2,500 mètres; 8 haies. — Entrée 60 fr. Moitié forfait.

Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 15 juillet au soir, chez M. Guillemot, à Paris, 1, rue de Castiglione.

Les poids seront publiés le mardi 22 juillet à Paris.

Prix du conseil général. — Trot attelé. — 700 fr., dont 500 fr. donnés par le Conseil général de la Loire et 200 fr. par la Société des courses pour tous chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, de 3 à 7 ans, nés et élevés dans le département de la Loire, issus d'étalons de l'Etat ou d'étalons approuvés ou autorisés par l'administration des haras.

Le 1^{er} recevra 400 fr.; le 2^e, 200 fr.; le 3^e, 100 fr., et le 4^e retirera son entrée.

Distance: 3 ans, 3,200 mètres; 4 ans, 3,300 mètres; 5 ans et au-dessus, 3,400 mètres.

Entrée 20 fr. Forfait 10 fr.

Tout cheval ayant gagné en courses publiques une somme de 500 fr. rendra 50 mètres; une somme de 1,000 fr. et au-dessus, 100 mètres.

Engagements jusqu'au lundi 14 juillet, adressés à M. Auloge, secrétaire de la Société des courses de Roanne.

NOTA. — L'intention de la Société étant surtout de favoriser les fermiers-éleveurs, tout propriétaire-fermier monté ou faisant monter son cheval par son domestique et prouvant, par un certificat du maire de la commune, que son cheval est né et élevé dans sa ferme, profitera de 50 mètres d'avance sur les autres.

Prix des fondateurs (steeple chase). — Handicap. — Gentlemen et jockeys: 2,300 fr., offerts par la Société des courses de Roanne pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Le 1^{er} recevra 1,800 fr. et les entrées; le 2^e, 400 fr., et le 3^e retirera son entrée.

Distance: 3,500 mètres. — Entrée 100 francs. Forfait 25 francs.

Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge.

Engagements jusqu'au mardi 15 juillet au soir, chez M. Guillemot, 1, rue de Castiglione, Paris.

Les Commissaires.

Charles d'ASSIER, François CHAVERONNIER, J. DE VILLAIN.

Le Fusil Giffard. — La chambre de commerce de Saint-Etienne vient de décerner le prix Excoffier, d'une valeur de dix mille francs, et une médaille d'or à un inventeur français, M. Paul Giffard, pour une découverte qui paraît destinée à faire grand bruit et à modifier radicalement, dans un avenir très rapproché la fabrication et l'emploi des armes de tir.

Cette découverte est appelée par son auteur la *nouvelle balistique à gaz liquéfié*.

Il s'agit, en effet, d'une théorie toute nouvelle appliquée au lancement des projectiles.

Chacun sait que toute la balistique moderne repose sur l'emploi de la poudre et des fulminates.

Tous les efforts des ingénieurs militaires n'ont tendu jusqu'ici qu'à perfectionner l'invention du fameux chanoine Schwartz.

Ces recherches, poursuivies simultanément dans tous les laboratoires pyrotechniques du monde, ont abouti en France à l'invention de la poudre Vieille, qui paraît actuellement le dernier mot de la science pyrotechnique et que nos bons voisins de la triple alliance cherchent inutilement à contrefaire.

Eh bien ! M. Paul Giffard ne vise à rien moins qu'à supprimer radicalement l'emploi de la poudre.

Un réservoir en acier, de très petite dimension, placé sous le canon de l'arme, contient trois cents gouttes d'un gaz liquéfié et réduit par conséquent à son volume minimum.

Chaque fois que la détente fonctionne, elle fait ouvrir une soupape qui laisse tomber dans le tonnerre une goutte de liquide.

Cette goutte en apparaissant à l'air libre, se volatilise instantanément avec une force d'expansion qui égale et dépasse même celle de la poudre de guerre. Elle chasse devant elle, dans le canon, le projectile qui y a été placé, balle ou charge de plomb, voir même boulet ou obus. Car l'inventeur se fait fort d'appliquer son système aux plus grosses pièces d'artillerie, qui lanceraient ainsi silencieusement et sans aucun danger, avec plus grandes distances, des charges considérables de dynamite ou de puissants explosifs quelconques.

Il suffirait, dit-il, pour cela de proportionner aux résultats qu'on voudrait obtenir les dimensions du réservoir et l'émission du gaz liquéfié.

Mais sans le suivre dans ces développements adoucés, il convient de constater que l'arme présentée par lui à la chambre de commerce de Saint-Etienne paraît être un petit chef-d'œuvre d'armurerie et de précision.

Le récipiendaire, comme nous l'avons dit, trois cents coups.

Quand il est épuisé, on n'a qu'à le dévisser et à le remplacer par un autre, pour avoir aussitôt trois cents autres coups à tirer.

Avec deux récipiendaires de rechange dans sa cartouchière, le tireur se trouve avoir à sa disposition neuf cents coups à tirer, sans s'approvisionner de nouvelles munitions, c'est-à-dire plus qu'il n'en faut pour une longue campagne de guerre ou de chasse.

La grosseur de la goutte de gaz liquéfié dont on a besoin suivant la distance est déterminée par une vis servant de régulateur laquelle arrête le chien et l'empêche de pousser le piston et la sous-pape au-delà de ce qui est nécessaire.

Après avoir tiré trois cents coups, dit le rapport de la commission, on constate que le canon est aussi propre, aussi brillant qu'avant de s'en servir. Il n'est donc pas besoin de nettoyer cette arme comme on est obligé de le faire pour toutes les armes actuelles.

On constate, en outre, que l'échauffement de l'arme est absolument nul. La chaleur que produit le passage des projectiles dans le canon est atténuée par le refroidissement du gaz qui s'évapore.

Tels sont les avantages que présente cette arme, ayant d'autres avantages nombreux tels que rapidité de tir, économie dans les projectiles (la charge nécessaire pour trois cents coups coûte environ dix centimes) sécurité complète, suppression des émanations provenant de la poudre et des fulminates.

Les trois cents coups qui sont emmagasinés dans le récipiendaire peuvent se tirer, suivant la volonté du tireur, immédiatement ou en plusieurs mois, sans qu'il se produise la moindre altération.

On le voit, si nous en croyons le rapport fait à la chambre de commerce de Saint-Etienne, la découverte de M. Paul Giffard menace l'armurerie d'une véritable révolution.

Ce sont même là des résultats si surprenants que si ce n'était la compétence toute spéciale en cette matière technique de l'industrie stéphanoise, on pourrait être tenté de les accueillir avec quelque réserve.

Mais il est difficile de ne point accepter comme sérieuse une appréciation qui émane des premiers fabricants d'armes de France.

Dans la rue. — M. Richard Gilbert, sergent au bureau de recrutement, a déclaré avoir perdu, le 12 courant, de onze heures à midi, de la rue Bel-Air à son bureau, une montre en argent, n° 65.803, portant l'inscription suivante: « Boudol fils, à Saint-Gervais. »

Le nommé Servagnat Jean, demeurant rue de Paris, a déclaré qu'il avait perdu, le 13 juillet, vers dix heures du matin, une petite boîte rouge avec couvercle vert, renfermant une pièce de 10 francs et plusieurs médailles.

Le nommé Chaboux Jules, marchand, demeurant rue Nationale, 72, a déclaré que dans la nuit du 13 au 14 juillet, sa femme a perdu de la place du Marché à la rue Nationale, un bracelet en or.

M. Charles Alexandre, propriétaire, rue Gambetta, a perdu, lundi dernier, vers onze heures du matin, dans la rue du Collège, un bracelet en argent, qu'il garde à la disposition du propriétaire.

La nommée Nigier Marie, femme Buisson, propriétaire, rue des Accacias, 36, a perdu, dimanche dernier, vers 9 heures du matin, aux Promenades, un porte-monnaie, en cuir jaune, renfermant la somme de 14 francs.

Le sieur Tremouille, domestique, chez M. le capitaine Floret, rue Brison, 11, a perdu le 13 juillet, un porte-monnaie en cuir noir, renfermant la somme de 21 francs.

Le sieur Barbier Jean-Marie, âgé de 48 ans, employé demeurant rue Béranger, 16, a perdu jeudi, vers 7 heures du soir, de la rue Béranger à la gare, ou de la gare à la rue des Cerisiers, un billet de banque de cent francs.

Le nommé Collandon Auguste, âgé de 52 ans, menuisier, rue St-Alban, 76, a trouvé le 19 juin, dans la rue des Deux-Faubourgs, une perruche, qu'il tient à la disposition du propriétaire.

M. Brunet, menuisier, demeurant chez Mme Cruzille, rue Nationale, 54, a trouvé, jeudi soir, près la place d'Armes, une alliance en or. — Avis au propriétaire.

Pincés ! — Le dieu des amoureux est quelquefois bien impitoyable ! Il l'a été entièrement mardi dernier.

Figurez-vous que les nommés Viala Jean-Pierre-Louis, âgé de 30 ans, viala à la 4^e compagnie du 3^e bataillon du 98^e de ligne, en garnison à Roanne, et Dozome Léonie, femme Goninard, âgée de 31 ans, couturière, demeurant rue de Paris, 5, ont été pris en flagrant délit d'adultère !

Evidemment, ils ont été mis aussitôt en état d'arrestation.

Comme on le voit, il n'est pas charitable du tout le dieu des amoureux !

Un escroc. — Dimanche matin, la police a mis en état d'arrestation le nommé Baud Claude, propriétaire d'un tir ambulancier.

Cet individu avait commis la veille une tentative de vol au préjudice de la dame Aurelle, qui se promenait sur la place Dorian.

Baud a été surpris par cette dame au moment où il fouillait dans ses poches.

Son mari qui se trouvait avec elle, a flancé d'abord une bonne distribution à Baud et l'a fait arrêter ensuite le lendemain.

Baud comparaitra vendredi en correctionnelle.

Un sauvetage. — M. Carli Mathieu, chapelier, demeurant rue Ste-Elisabeth, a retiré de la Loire, jeudi, vers 4 heures, au lieu du Rivage, en face le restaurant Gay, un enfant de 12 à 13 ans, qui était sur le point de se noyer.

Des soins lui ayant été donnés aussitôt par des personnes présentes, cet enfant a pu être rappelé à la vie et se rendre ensuite seul au domicile de ses parents.

Il doit se nommer Dessertine et habiter la rue des Cerisiers.

Tous nos compliments à M. Carli, qui a fait preuve de beaucoup de courage et de beaucoup de dévouement.

Autre sauvetage. — M. Banchet Benoît, domicilié à Roanne, rue de la Berge, 14, se promenant jeudi vers 3 heures du soir, en bateau, sur la Loire, entre le pont du chemin de fer et celui du Coteau, lorsqu'il aperçut l'enfant Saurier, âgé de 7 ans, qui se baignait, il le vit tout à coup disparaître au fond de l'eau.

M. Banchet s'est aussitôt jeté à l'eau et a retiré cet enfant imprudent qui ne donnait plus aucun signe de vie.

Il recut des soins, et, ayant repris connaissance, il fut transporté au domicile de ses parents, rue St-Jean, 18.

Vol. — Un procès-verbal a été dressé au commissariat au sujet d'un vol d'une certaine somme d'argent, commis dans la nuit du 14 au 15 juillet, sur la place du Gaz, au préjudice du sieur Trillat Louis, âgé de 27 ans, domicilié à Romagnieu (Isère), actuellement luttant ambulancier.

Contraventions. — Contravention a été dressée contre les sieurs Cucherat Pierre, menuisier, rue de la Berge, 6, et Ferrier Jean, âgé de 33 ans, tisseur, même adresse, pour injures verbales réciproques et violences légères.

Une contravention a été dressée contre la nommée Courzerolles Amette, âgée de 36 ans, concubine du sieur Déchaume, rue des Capucins, pour infractions à l'article 4 de la loi du 23 janvier 1873.

LA TOUR EIFFEL

ET

la Confusion des Langues

Il semblait impossible que cette fin de siècle ne vit pas se renouveler un miracle, qui aurait confondu une fois pour toutes tous les impies, tous les incrédules tous ceux, en un mot, qui ne professent pas pour la religion un culte souverain.

Il me souvient d'avoir appris dans mon enfance que l'audace des humains qui avaient tenté de construire un édifice d'une hauteur colossale (colossale pour l'époque probablement) fut cruellement punie par la colère divine.

La Tour de Babel amena la confusion ou plutôt la diffusion des langues. Tous les maçons, charpentiers, serruriers qui travaillèrent à ce monument oublièrent tout à coup leur langue maternelle et parlèrent les uns chinois, les autres sanscrit, les autres grec, les autres latin et on comprend facilement comment il fut difficile pour les hommes d'achever cet édifice qui devait si non les conduire au ciel, du moins les rapprocher du séjour de Dieu, qui habite, paraît-il, entre la lune et le soleil.

J'avoue que je me représente difficilement une Tour de Babel dépassant seulement une vingtaine de mètres de hauteur. Le

confiscation de l'âne et des allumettes et le condamne à 25 fr. d'amende.

Pacrot a fait 15 jours de prison préventive. Cela ne s'explique pas très bien.

Outrage à la pudeur. — Pour outrage public à la pudeur, le nommé Epinal, de Lay, est condamné à 20 jours de prison.

Querelle de femmes. — La femme Archet et la femme Chantloir, du Coteau, n'ont jamais dû être bien ensemble.

Ces deux bonnes femmes se querellent à chaque instant. Elles se querellent si bien que l'autre jour elles se sont administrées réciproquement une bonne correction. La femme Archet a été néanmoins plus vive que la femme Chantloir.

Aussi est-elle poursuivie sous l'inculpation de coups et blessures sur cette dernière.

Elle en est quitte pour 25 francs d'amende.

Respectez les agents ! — Tel est le conseil que donne le président à la femme Badol, âgée de 48 ans, demeurant au faubourg de Clermont.

Cette dernière est propriétaire d'une maison qui ne porte pas encore de numéro.

Le commissaire fit dire à cette femme Badol, par un agent de police, qu'elle avait à mettre tout de suite sur la façade de sa maison une plaque portant le numéro qu'elle doit avoir.

La femme Badol se fâcha pour de bon et ne prit pas des gants pour injurier un sergent de ville aussi important.

De là, un procès-verbal d'abord et ensuite une promenade en Correctionnelle.

A part cet oubli regrettable, la femme Badol n'a jamais rien eu à se reprocher. Méritant toute l'indulgence du Tribunal, elle n'est condamnée qu'à 10 francs d'amende.

A Lagresle. — Dans notre chronique régionale, un correspondant nous a parlé récemment d'un nommé Dumont, de Lagresle, qui a parcouru il y a quinze jours les rues de cette commune, à moitié nu, un rasoir à la main, tout ensanglanté, après avoir très gravement frappé sa mère.

Cet homme, qui s'adonne à l'ivrognerie et qui a été déjà poursuivi pour coups et blessures, a été condamné par défaut, vendredi, à 4 mois de prison.

Outrage au garde. — Le nommé Rivet Abel, un vulgaire repris de justice, est affligé aujourd'hui de 12 contraventions pour pêche et du délit d'outrage au garde-pêche. Ce peu intéressant individu est condamné à un mois de prison pour délit d'outrage et à 50 francs d'amende par contravention.

CHRONIQUE REGIONALE

Belmont. — Comme nous l'avons annoncé, une importante réunion publique a eu lieu dimanche dernier à Belmont.

Plus de 1000 personnes y assistaient.

Le bureau était ainsi composé: J. Delmors, président; Lachize et Verne, accusateurs; Dépière, secrétaire.

Le citoyen Verne ayant prononcé quelques paroles fort applaudies, notre ami Delmors fit une conférence sur la *Question sociale* et le *Socialisme*. Les applaudissements ne lui sont pas épargnés.

Après lui, prennent successivement la parole et prononcent quelques mots très heureux, les citoyens Lachize, Duperron, Dépière et Collonge. La séance est ensuite levée.

Cours. — Le syndicat ouvrier prévient les porteurs de billets de la tombola au profit des ouvriers nécessiteux de Cours, que cette tombola sera tirée demain 20 juillet 1890, à deux heures du soir.

Renaion. — Un honorable citoyen de Renaion nous a adressé une lettre par laquelle il nous apprend que le Conseil municipal d'annuité a pris une délibération demandant à ce que le chemin de fer passe à Renaion, et que le Conseil municipal de St-Haon-le-Châtel est sur le point d'en prendre une semblable.

Notre correspondant nous dit aussi qu'une pétition dans ce sens se couvre de signatures en ce moment à Renaion et dans toute la Côte.

Nous repartirons plus longuement de cette question et nous publierons tout ce qui nous parviendra à ce sujet.

LA TOUR EIFFEL

ET

la Confusion des Langues

Il semblait impossible que cette fin de siècle ne vit pas se renouveler un miracle, qui aurait confondu une fois pour toutes tous les impies, tous les incrédules tous ceux, en un mot, qui ne professent pas pour la religion un culte souverain.

Il me souvient d'avoir appris dans mon enfance que l'audace des humains qui avaient tenté de construire un édifice d'une hauteur colossale (colossale pour l'époque probablement) fut cruellement punie par la colère divine.

La Tour de Babel amena la confusion ou plutôt la diffusion des langues. Tous les maçons, charpentiers, serruriers qui travaillèrent à ce monument oublièrent tout à coup leur langue maternelle et parlèrent les uns chinois, les autres sanscrit, les autres grec, les autres latin et on comprend facilement comment il fut difficile pour les hommes d'achever cet édifice qui devait si non les conduire au ciel, du moins les rapprocher du séjour de Dieu, qui habite, paraît-il, entre la lune et le soleil.

J'avoue que je me représente difficilement une Tour de Babel dépassant seulement une vingtaine de mètres de hauteur. Le

travail de fer notamment, qui était à peine chez les Juifs à l'état d'enfance, ne devait pas se plier aux exigences

A LOUER

Le KIOSQUE des Promenades

S'adresser à la Mairie,

Etude de M^e HELLE, notaire à Roanne

Commune de Vendanges

A Vendre de gré à gré

UN DOMAINE

Dit de CHANTE PERDRIX

Près la Gare de l'Hôpital (ligne de Lyon)

Contenance 50 hectares.

Appartenant à M. le Baron d'ARLEMPDE, et affermé par bail authentique.

« Facilités de Paiement »

S'adresser au dit M^e HELLE, notaire.

A VENDRE

UN EXCELLENT

FONDS DE BOULANGERIE

35 à 40 sacs par mois.

S'adresser à M. Samuel GALLANT, arbitre de commerce, rue du Phénix, 13, à Roanne.

Compagnie Royale des

CHEMINS DE FER PORTUGAIS

Emission de 100,000 obligations de 500 fr. 3%.

Intérêt annuel: 15 fr., payable par semestre, sous déduction des impôts, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet. Remboursement à 500 fr. en 52 ans.

Prix: 355 fr. Jouissance au 1^{er} juillet 1890.

En souscrivant: 50 fr.

A la répartition: 50 fr.

Du 15 au 25 septembre 1890: 125 fr.

Du 15 au 25 octobre 1890: 130 fr.

TOTAL: 355 fr.

Faculté d'anticipation des termes à 5%.

Prix de l'obligation libérée à la répartition 352 fr. 50.

Rendement, impôts non déduits, 4,26 0/0, sans compter le bénéfice du remboursement à fr. 500.

Souscription le Mercredi 23 juillet.

A Paris: Au Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais et dans leurs bureaux de quartier.

A Lyon: A la Société Lyonnaise de Dépôts, d'Comptes courants et de Crédit Industriel, Au Crédit Lyonnais.

En France et à l'Etranger: Dans les Agences et chez les Correspondants de ces établissements.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote. On peut souscrire dès à présent par correspondance. Déclaration faite au Timbre le 12 juillet 1890.

A Louer

dans le Canton de Lapacaudière

HOTEL MEUBLE

S'adresser pour les renseignements au bureau du Journal, rue Ste-Elisabeth, 76 à Roanne.

LE LAPIN

MEDAILLE D'OR

PAPIER A CIGARETTES

EXTRA-SUPERIEUR

C. DUC

PLACE BELLECOUR, 18, LYON

PARIS - LYON - ANVERS

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

FONDS ET MATÉRIEL

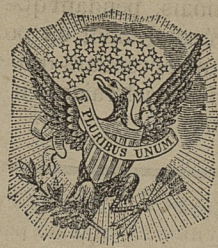
de Café-Bal

Connu sous le nom de

GRANDE SALLE DE VENISE

Conditions avantageuses

S'y adresser.



MARQUE DÉPOSÉE

VIN DE QUINA

DU CODEX

Préparation spéciale de la Pharmacie de la Loire

4, PLACE ST-ETIENNE, ROANNE

LA FORMULE DU NOUVEAU CODEX EST LA PLUS SIMPLE ET LA MEILLEURE POUR PRÉPARER LE VIN DE QUINQUINA.

ARMET DE L'ISLE

Le QUINQUINA, le plus précieux des agents thérapeutiques, est assurément dit M. Bouchardat, le remède le plus merveilleux dont la médecine dispose — il guérit avec une rare fidélité.

L'expérience a démontré que pour l'usage du QUINQUINA, la forme pharmaceutique la plus efficace, la plus agréable est celle du VIN; mais la connaissance des éléments constitutifs d'un PRODUIT ne suffit pas pour en assurer la valeur — L'ANALYSE de ces éléments, les PROPORTIONS toujours conformes, les SOINS, l'emploi d'une METHODE spéciale, assurent à notre VIN une IDENTITÉ constante et une SUPÉRIORITÉ incontestable. Aussi a-t-il mérité l'attention des praticiens et la préférence des malades.

DOSE. — De 3 à 6 cuillerées par jour et même plus, suivant l'âge du malade, la nature de la maladie et l'avis du médecin.

EAU D'ARQUEBUSE

DES

CARMÉLITES DE LYON

« Distillée avec des plantes fraîches »

HAIR-TONIC

SPÉCIFIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX

USAGE: En frictions matin et soir sur le cuir chevelu.

Prix du flacon: 3 francs.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

4, Place Saint-Etienne, ROANNE.

POUDRE INDIENNE

La Poudre Indienne est un *Extrait Végétal* qui sert à préparer soi-même, instantanément, une boisson économique.

Cette boisson est rafraîchissante et hygiénique, car elle préserve, pendant les chaleurs, de la plupart des affections estivales; diarrhées, dysenteries, etc., qui ne sont le plus souvent occasionnées que par des eaux insalubres ou par l'abus des boissons alcooliques.

Usage: Versez la poudre et le double de son volume d'eau dans un verre; délayez avec une cuillère, puis, quand la poudre est bien divisée, ajoutez le tout à la quantité d'eau indiquée sur la boîte.

La petite cuillère qui est dans chaque boîte, donne la mesure pour un litre de boisson.

Conservez au sec et tenez toujours la boîte fermée avec son couvercle. La conservation est indéfinie.

Prix de la boîte pour 100 litres 4,50

id. id. id. 50 id. 0,80

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES EPICERIES

Entrepôt général (gros et détail) à Roanne (Loire)

4, place St-Etienne, PHARMACIE DE LA LOIRE

A LOUER

pour entrer en jouissance immédiate

UN LOGEMENT COMPLET

Entre Cour et Jardin.

Sis à Roanne, boulevard des Tanneries

S'adresser à M. VEILLEUX, notaire à Roanne.

A LA

RELIEURE POPULAIRE

7, Rue du Jardin Botanique, 7

(près les Promenades)

— ROANNE —

M. BUTY a l'honneur d'informer le public qu'il a la crise industrielle, la perfectionnement de son outillage, et la nécessité pour chacun de faire relire, c'est-à-dire mettre en état des ouvrages pour lesquels on a dû s'imposer de grands sacrifices, il fait un rabais de 10 0/0, sur les prix actuellement en vigueur.

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTHIN, REIMANN, POLYTYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Sole agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE 6

Cabinet Dentaire

DE 1^{er}

ORDRE

RUE Ste-Elisabeth

76, ROANNE

A CÉDER

par suite de décès

TRÈS BONNE PAPETERIE-LIBRAIRIE

62 ans d'existence. Clientèle assurée.

Dans une Sous-Préfecture de l'Ouest, ayant garnison, excellente suite d'affaires.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, sous les initiales: C. M. F.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Rue de Paris, 115.

Gardiens du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCUEILS SAPIN, CHÊNE ZINC, PLOMB CAPITONNÉ ET FRETÉS POUR TRANSPORT SELON LES PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL IMMORTELS, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS ENTRETIEN DES TOMBS

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

AVIS

Les négociants qui désireraient connaître les conditions auxquelles sont livrées les poudres à feu destinées à l'exportation pourront trouver à ce sujet des renseignements utiles à la Sous-Préfecture de Roanne ou à la Sous-Direction des Contributions Indirectes, rue du Phénix.

AVIS

Mme HERMANN, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir un grand

CAFÉ-RESTAURANT

Genre DUVAL

80, rue St-Jean, 80

Maison Lenoir

Dîners à la Carte et à Prix Fixe Dîners sur commande.

On porte à domicile

Table d'Hôtes à 1 fr. 50, à midi et à 7 heures

Choucroute, Jambon fumé,

Saucisses, Cervelas,

Escargots de Bourgogne

tous les jours et à toute heure

Arrivage d'Huitres tous les jours

Consommations de 1^{er} choix

Cuisine Bourgeoise

On prend des pensionnaires

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Maison recommandée à

MM. les Voyageurs de commerce

FEUX D'ARTIFICE

De 5 à 2000 francs

Nouvelle création de l'Exposition

Envoi franco du catalogue illustré

PACALET, ARTIFICIER

Rue du Grand Gonnet 11 à St-Etienne

(Loire)

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR

71 rue Ste-Elisabeth, 71.

ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNEE

M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des

LEÇONS DE DANSES

à domicile ou dans une salle spéciale

Une longue expérience lui permet de

donner satisfaction à tous les désirs.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER - THIBOULET

près le Théâtre municipal

SERVICE A LA CARTE

Choucroute — Escargots — Jambons

Roti — Assorti — Conserves

Homard — Huitres d'Arcachon — Gibier

tous les jours.

VIN DE LA COTE 1^{er} CHOIX

LIQUEURS DE MARQUE

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCRUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE, PAPETERIE, J. DUMAS

ROANNE - 76, Rue Sainte-Elisabeth, 76 - ROANNE

FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES

LIVRES A SOUCHE - CARNETS

LETTRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE

CIRCULAIRES - PROSPECTUS - PROGRAMMES

STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS

LETTRES D'INVITATION - CARTES D'ADRESSE

CATALOGUES ILLUSTRÉS

PRIX-COURANTS - MANDATS - ENVELOPPES

LETTRES DE DÉCÈS LIVRÉES DE SUITE

TARIFS - RÉGLEMENTS - LIVRETS

JOURNAUX - LABEURS - BROCHURES

CARTES DE VISITE

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ÉTIQUETTES POUR PHARMACIENS

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX POUR CHAMBRES SYNDICALES

Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. — Prospectus

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1890

Le Gérant: DELORME.

Le Maire.